

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 SEPTEMBRE 2014**

Présents : CHOVIN Claude, DEMEUSY Antoine, GOUDARD Danielle, GRANDOILLER Gaël, HOURDOU Philippe, MALLET Cécile, MOTTET Hugues, ROUX Isabelle, SAUZET Véronique, PRADON Régis, ZARROUG Zoulikha

Excusés : BONNARDEL Alain, CHOVIN Daniel (pouvoir à GOUDARD Danielle), LINQUETTE-SCHOEPFER Laurence, SANTUCCI Françoise.

Secrétaire de Séance : HOURDOU Philippe

A 19h, Monsieur le Maire ouvre la séance, le quorum étant atteint.

Le compte rendu du conseil municipal du 22 juillet est approuvé.

Monsieur Le Maire demande l'avis au conseil municipal de pouvoir rajouter deux délibérations supplémentaires à l'ordre du jour :

- L'adhésion au CAUE avec signature de la convention,
- L'avenant n°1 du marché public de la cantine .

1°) Objet : Autorisation à Monsieur Le Maire à engager les dépenses qui font l'objet d'une demande de subvention auprès de la CAF dans le cadre de l'ouverture de l'accueil de loisirs périscolaires

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'ouverture de l'accueil de loisirs périscolaires, la Caisse d'Allocations Familiales nécessite l'accord de l'assemblée délibérante qui l'autorise à engager les dépenses qui font l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de l'ouverture de l'accueil de loisirs périscolaires.

Adopté à l'unanimité

2) Objet : Modification de l'acte constitutif d'une régie de recettes pour les encaissements de cantine, garderie et temps des ateliers périscolaires

Monsieur le Maire rappelle qu'une modification de l'acte de création constitutif de la régie recette est nécessaire suite à la mise en place des ateliers périscolaires avec les nouveaux rythmes scolaires dès le 02 septembre 2014. Cette nouvelle recette s'effectuera contre remise d'une quittance extraite d'un carnet à souche.

Adopté à l'unanimité

3) Objet : Adhésion CAUE et signature de la convention

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour l'extension-aménagement des locaux scolaires, une adhésion est nécessaire auprès du CAUE. Celle-ci est calculée en fonction du potentiel financier élargi, soit pour notre commune une participation de 1380 € qui donne droit à 4 jours d'intervention.

Une convention ayant pour but d'aider la commune à mieux définir et réaliser ses objectifs viendra en complément cette contribution volontaire s'élève à 1340 € pour 4 jours supplémentaires d'intervention.

Adopté à l'unanimité

4) Objet : Avenant n°1 au marché public de la cantine

Monsieur le Maire rappelle que les formalités du marché public de fourniture et livraison de repas selon le procédé de la liaison froide pour la cantine scolaire, pour la commune de Marches, ont été effectuées par l'intermédiaire du groupement de commandes regroupant les communes de Barbières, La Baume d'Hostun, Beauregard Baret , Bésayes, Eymeux, Jaillans, Marches, Rochefort-Samson, Saint Nazaire en Royans, association de la Comptine du RPI, le syndicat intercommunal de l'Ecancière.

Le marché public a été signé le 22/07/2013 avec la société COM'O'RESTO, sise à l'Ecancière, 85 rue des trois communes 26730 EYMEUX. Le marché est conclu pour une durée de 4 ans, avec révision du tarif en septembre de chaque année.

Monsieur le Maire indique que suite à une modification de l'indice de référence de la formule de révision des prix, un avenant au marché public est nécessaire. En effet, dans la formule paramétrique de révision des prix, le code identifiant INSEE 0630218: indices du coût horaire du travail, tous salariés-service rendus aux entreprises ayant été supprimé, il est remplacé par l'indice code identifiant INSEE 001565196 : salaires, revenus et charges sociales-coût du travail-Index du coût horaire du travail révisé- tous salariés (ICHT rev-TS°)-indices mensuels-salaires et charges-activités des services administratifs et de soutien .

Cet avenant est sans incidence sur le montant du marché conclu avec la société COM'O'RESTO .

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Point sur le site :

Antoine DEMEUSY précise que le site pourrait être opérationnel d'ici la fin septembre. Il souhaite faire une présentation au conseil municipal début octobre pour validation. Divers documents seront demandés afin d'enrichir le site.

Ecole connectée :

Cécile MALLET informe qu'aujourd'hui les écoles peuvent être connectées avec un haut débit par satellite. Pour cela , il serait judicieux de prendre contact avec notre correspondant Orange afin de voir les différentes réalisations possibles.

Problème de chiens errants :

Régis PRADON souligne les plaintes de diverses personnes suite à la divagation d'un chien qui a agressé un habitant du Clos Julemary.

Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été envoyé au propriétaire de ce chien qui sera reçu en mairie afin de lui demander de prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter tout nouvel incident.

Tondeuse autoportée :

Monsieur le Maire précise que l'ancienne tondeuse ne fonctionne plus, et que l'achat d'une nouvelle tondeuse a été effectuée , son coût s'élève à 2700 € TTC.

Travaux Val des Petites Marnes :

Monsieur le maire informe qu'une réflexion est en cours avec les colotis du Val des Petites Marnes. La partie amont du lit du ruisseau pourrait être busée et remblayée. Les propriétaires riverains sont intéressés pour acquérir les surfaces rendues accessibles.

Achat d'un défibrillateur :

Hugues MOTTET fait part au conseil municipal du prochain achat d'un défibrillateur par le Syndicat du gymnase. Les communes alentour intéressées peuvent profiter de tarifs négociés par le biais d'une commande groupée. Le prix s'élève à 1400 € HT environ. Le conseil municipal à l'unanimité donne son aval pour la commande d'un défibrillateur qui sera installé devant la mairie.

Projet de réhabilitation et extension de l'école :

Philippe HOURDOU fait le point sur les travaux à envisager pour le projet d'aménagement et d'extension de l'école. L'ensemble du conseil municipal souhaite prendre le temps de mener une réflexion approfondie pour un tel projet.

Séance levée à 21h30

La secrétaire de séance :

Philippe HOURDOU

Le Maire :

Claude CHOVIN